

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial départemental des Alpes de Haute Provence

Le recteur de région académique Provence Alpes côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille;

Vu l'arrêté du 12 décembre fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux comités sociaux d'administration spéciaux académique et départementaux ;

Vu la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels du jeudi 8 décembre 2022.

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres du comité social d'administration spécial départemental des Alpes de Haute Provence les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- Le Directeur Académique des Services de l'Education nationale des Alpes de Haute Provence, Président
- le secrétaire général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence.

Le DASEN est assisté en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité concernés par des questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial départemental.

B. Représentants élus du personnel**a. Membres titulaires**

- M. Emmanuel ANTOINE, FSU
- M. Eric GAUTHIER, FSU
- M. Lionel LASFARGUES, FSU
- Mme Louise BRUNEL, FSU
- M. Stéphane BOUTHORS, FSU
- Mme Ariane SEDES, FSU
- M. Fabrice LEBELY, SGEN CFDT
- Mme Sophie MATHEY, SUD
- Mme Clémence MARINIER, UNSA
- M. Cédric OLIVIERO, UNSA



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

b. Membres suppléants

- Mme Sabrina CASTELLARNAU, FSU
- Mme Agnès WOLFF, FSU
- M. Thierry CUISSON, FSU
- Mme Anne-Marie LASFARGUES, FSU
- M. Simon EYSSERIC, FSU
- M. Gweltaz BROUDIC, FSU
- M. Laurent GUIDON, SGEN CFDT
- Mme Florence TIBOUVILLE, SUD
- Mme Marie FAURE, UNSA
- Mme Aurore MONTOROY, UNSA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence le 6 février 2023


Bernard BEIGNIER

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial départemental des Bouches du Rhône

Le recteur de région académique Provence Alpes côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille;

Vu l'arrêté du 12 décembre fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux comités sociaux d'administration spéciaux académique et départementaux ;

Vu la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels du jeudi 8 décembre 2022.

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres du comité social d'administration spécial départemental Bouches du Rhône les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- Le Directeur Académique des Services de l'Education nationale des Bouches du Rhône, Président
- le secrétaire général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône.

Le DASEN est assisté en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité concernés par des questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial départemental.

B. Représentants élus du personnel**a. Membres titulaires**

- Mme Monia HADDAOUI, CGT
- Mme Vanina PELONE-CARRIE, FO
- M. Yannick LEPIED, FO
- Mme Virginie AKLIQUAT, FSU
- M. Pascal COTTA, FSU
- M. Julien WEISZ, FSU
- M. Nicolas BERNARD-HAYRAULT, FSU
- Mme Virginie VOIRIN, SIAES
- M. Franck DELETRAZ, UNSA
- M. Jean-François VERAN, UNSA



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

b. Membres suppléants

- M. Mauro GENOVESE, CGT
- Mme Fatma SALHI, FO
- M. Franck NEFF, FO
- M. Sébastien FOURNIER, FSU
- Mme Bénédicte ZANCA, FSU
- M. Cédric VASSENAIX, FSU
- Mme Angélique MUNIGA, FSU
- Mme Marie-Christine GUERRIER, SIAES
- Mme Julie VEYRINQUE, UNSA
- Mme Valérie BASTIEN, UNSA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence le 11 janvier 2023

Bernard BEIGNIER

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial départemental du Vaucluse

Le recteur de région académique Provence Alpes côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille;

Vu l'arrêté du 12 décembre fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux comités sociaux d'administration spéciaux académique et départementaux ;

Vu la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels du jeudi 8 décembre 2022.

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres du comité social d'administration spécial départemental du Vaucluse les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- Le Directeur Académique des Services de l'Education nationale du Vaucluse, Président
- le secrétaire général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse.

Le DASEN est assisté en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité concernés par des questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial départemental.

B. Représentants élus du personnel**a. Membres titulaires**

- M. Tanguy LANGLET, FNEC FP FO
- M. Etienne RAOUL, FNEC FP FO
- Mme Sophie FARRET-GRAVEZ, FNEC FP FO
- Mme Marie Antoinette MOSCA, FNEC FP FO
- M. Nicolas ODINOT, FSU
- M. Philippe BRENIER, FSU
- Mme Bérénice BILLON, FSU
- Mme Mélanie LE GUILLOUX, FSU
- M. Mickaël CHALEARD, UNSA
- M. Olivier MONTEL, UNSA



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

b. Membres suppléants

- Mme Cécile BERNAL, FNEC FP FO
- M. Blaise LAURENT, FNEC FP FO
- M. Frédéric SAVAL, FNEC FP FO
- M. Luc LORENZETTI, FNEC FP FO
- M. Benoit BROCHIER, FSU
- Mme Iya LIEGARD, FSU
- M. Xavier BROCHIER, FSU
- M. Jérôme DALMAU, FSU
- Mme Régine ROMAN, UNSA
- M. Mourad OURAOU, UNSA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence le 6 février 2023

Bernard BEIGNIER



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la formation spécialisée en matières de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA spécial de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE,
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1 ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
Vu l'arrêté du 12 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité social d'administration spécial de région académique PACA.
Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 portant sur la composition du CSA spécial de région académique PACA.

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA spécial de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Autre titre des représentants de l'administration :

- le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, président ;
- le directeur des ressources humaines de l'académie d'Aix-Marseille ou, en son absence, le directeur des ressources humaines de l'académie de Nice.

Le recteur de la région académique est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration des académies d'Aix-Marseille et de Nice exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du CSA spécial de la région académique.

Les médecins du travail, les assistants ou les conseillers de prévention, les inspecteurs santé et sécurité au travail des académies d'Aix-Marseille et de Nice, ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif, assistent aux réunions de la formation spécialisée du CSA spécial de la région académique.

Au titre des représentants élus du personnel :

CGT (1 siège)

Représentant titulaire :

- M. Olivier GERARD.

Représentant suppléant :

- M. David LE BIAN.

FNEC FP FO (2 sièges)

Représentants titulaires :

- M. Christophe SEGOND ;
- Mme Marie-Antoinette MOSCA.

Représentants suppléants :

- Mme Elodie ANDRE ;
- M. Rolando GALLI.

FSU (5 sièges)

Représentants titulaires :

- M. Richard GHIS ;
- Mme Nadine ROUVIERE ;
- M. Emmanuel HINCELIN ;
- Mme Andrée RUGGIERO ;
- M. Florent PONS.

Représentants suppléants :

- M. Gilles DEPRESLE ;
- Mme Maryvonne GUIGNONNET ;
- M. Yannick MONTI ;
- M. Dominique QUEYROULET ;
- M. Jean CUGIER.

UNSA éducation (2 sièges)

Représentants titulaires :

- M. Stevens COVELLO ;
- M. Philippe BIAIS.

Représentants suppléants :

- Mme Souad DINAR ;
- Mme Claudine CLOITRE.

Article 3 - Le secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence, le 3 février 2023


Bernard BEIGNIER

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail départementale des Alpes de Haute Provence

Le recteur de région académique Provence Alpes côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille;

Vu l'arrêté du 15 décembre fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux formations spécialisées en santé sécurité et conditions de travail des services académiques et départementaux ;

Vu la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels du jeudi 8 décembre 2022.

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail départementale des Alpes de Haute Provence les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, Président
- le secrétaire général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence.

Le DASEN est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental des Alpes de Haute Provence.

Le médecin du travail, l'assistant ou le conseiller de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif assistent aux réunions de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental des Alpes de Haute Provence.

B. Représentants élus du personnel**a. Membres titulaires**

- M. Alexandre PIED, FSU
- M. Eric GAUTHIER, FSU
- M. Lionel LASFARGUES, FSU
- Mme Nathalie ESPOSITO, FSU



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Mme Cristel PUYETTE, FSU
- Mme Ariane SEDES, FSU
- M. Fabrice LEBELY, SGEN CFDT
- Mme Florence TIBOUVILLE, SUD
- Mme Aurore MONTOROY, UNSA
- Mme Marie FAURE, UNSA

b. Membres suppléants

- Mme Louise BRUNEL, FSU
- Mme Camille DESCOMBES, FSU
- Mme Sabrina CASTELLARNAU, FSU
- Mme Anne-Marie LASFARGUES, FSU
- Mme Marion BROVELLI, FSU
- M. Gweltaz BROUDIC, FSU
- M. Renaud HONDE, SGEN CFDT
- Mme Laura SUPPI, SUD
- Mme Julie VERVAEKE, UNSA
- M. Cédric OLIVIERO, UNSA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence le 6 février 2023



Bernard BEIGNIER

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail départementale de Vaucluse

Le recteur de région académique Provence Alpes côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille;

Vu l'arrêté du 15 décembre fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux formations spécialisées en santé sécurité et conditions de travail des services académiques et départementaux ;

Vu la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels du jeudi 8 décembre 2022.

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail départementale de Vaucluse les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Vaucluse, Président
- le secrétaire général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse

Le DASEN est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse.

Le médecin du travail, l'assistant ou le conseiller de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif assistent aux réunions de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse.

B. Représentants élus du personnel**a. Membres titulaires**

- M. Tanguy LANGLET, FNEC FP FO
- M. Etienne RAOUL, FNEC FP FO
- Mme Marie Antoinette MOSCA, FNEC FP FO
- M. Blaise LAURENT, FNEC FP FO
- M. Nicolas ODINOT, FSU



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Mme Mélanie LE GUILLOUX, FSU
- Mme Bérénice BILLON, FSU
- M. Benoit BROCHIER, FSU
- Mme Régine ROMAN, UNSA
- M. Mourad OURAOU, UNSA

b. Membres suppléants

- Mme Mallory MINANA, FNEC FP FO PE
- Mme Béatrice FERNANDEZ, FNEC FP FO
- M. Charles BOULANGER, FNEC FP FO PLP
- Mme Bouchra ROUGERIE-SETITO, FNEC FP FO
- Mme Marion GRIMAUD, FSU
- Mme Nathalie BARBAROUX, FSU
- M. Nicolas FLAVIER, FSU
- Mme Aurélia DESSALLES, FSU
- M. Olivier MONTEL, UNSA
- M. Sébastien TINCHON, UNSA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence le 6 février 2023


Bernard BEIGNIER